

Initiatives ministérielles

la volonté de fournir l'aide technique nécessaire aux groupes concernés en les finançant ou en les aidant directement.

C'est au ministère de l'Environnement qu'incombe, en tout premier lieu, la responsabilité de fournir l'aide requise dans ce secteur. J'espère que le financement nécessaire aux intervenants sera débloqué. De plus, le groupe d'examen de l'évaluation environnementale a le droit d'embaucher des spécialistes pour aider les groupes à réunir des renseignements, de sorte que leur apport à la collectivité soit raisonné, informatif et efficace.

La Chambre, les ministres responsables et, j'en suis sûr, le député reconnaîtront qu'il est essentiel que des fonds soient mis à la disposition des diverses localités du nord de l'île de Vancouver touchées par ce projet et que le groupe d'examen fournisse des services de spécialistes, afin que l'on puisse avoir une enquête complète et éclairée sur ce procédé de production et que les conclusions soient fondées sur des connaissances solides.

Par ailleurs, une bonne partie de ce projet est protégée par les dispositions de confidentialité des contrats, et est visée par la Loi sur la protection des renseignements personnels. Nous devons avoir accès aux éléments de base de ce projet, même s'ils sont considérés comme confidentiels. Ils doivent être divulgués aux spécialistes qui peuvent les évaluer et en apprécier l'impact sur la collectivité.

C'est une question cruciale. On ne peut plus tromper les citoyens et les tenir dans l'ignorance des projets qui touchent leur région. Il faut absolument que le comité engage tous les spécialistes nécessaires pour obtenir des renseignements auprès de la collectivité et faire en sorte que l'on assure le financement intermédiaire du projet. Je suis convaincu que c'est ce que le gouvernement souhaite, tout comme le député qui vient de parler.

M. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je voudrais remercier l'orateur précédent de son intervention.

Voilà le problème qui nous échoit avec la taille des sociétés qui font affaire au Canada aujourd'hui. Si une société décide de mettre un nouveau projet sur pied, elle a d'immenses ressources à sa disposition, des ressources qui, en principe, ont été financées par le gouvernement du Canada par le biais des divers allègements fiscaux dont je parlais tout à l'heure. Ces sociétés peuvent mobiliser

une armée de biologistes, d'ingénieurs et d'autres spécialistes pour dire aux citoyens que le projet qu'ils ont en tête n'aura aucun effet néfaste, du point de vue écologique ou social, sur la collectivité.

Malheureusement, ces spécialistes peuvent aussi garder certains renseignements confidentiels. Si nous voulons nous doter d'un organisme compétent d'évaluation des incidences environnementales et sociales, il nous faut lui accorder par voie législative les ressources et les pouvoirs nécessaires pour exiger les renseignements voulus et pour demander des comptes des employés qui s'occupent des évaluations environnementales pour les entreprises. Parce que le gouvernement fédéral n'accorde pas de fonds aux intervenants, les entreprises en cause détiennent malheureusement un pouvoir beaucoup plus grand sur l'environnement qu'elles le devraient normalement.

M. Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, le projet P.J. Wooding Ferro chromium sur la côte nord de l'île de Vancouver reçoit de généreuses subventions du gouvernement fédéral. Certains reprochent à l'entreprise son attitude envers les syndicats. La collectivité s'inquiète beaucoup de voir le gouvernement fédéral subventionner une entreprise qui veut empêcher des employés de s'organiser et de se prévaloir de leur droit de négocier collectivement avec leur employeur un contrat de travail précisant leurs salaires et leurs conditions de travail.

Lorsque le gouvernement accorde des subventions, il est important, particulièrement dans le cas d'une entreprise comme P.J. Wooding Ferro chromium, que la main-d'oeuvre puisse s'organiser afin de faire respecter ses droits juridiques et de négocier collectivement les salaires et les conditions de travail.

Cela garantit absolument que l'argent provenant de ce projet, le rendement de l'argent des contribuables et des ressources, reviendra à la localité de Port Hardy et n'ira pas à une autre région comme cela se produit si souvent pour des sociétés détenues par des étrangers et originaires d'autres régions. Si on autorise un mouvement syndical dans cette société, la localité en tirera un plus grand bénéfice. Le gouvernement ne devrait pas pouvoir subventionner des sociétés qui essaient d'exclure les syndicats d'un projet. C'est absolument essentiel. J'espère que le gouvernement fera aujourd'hui une déclaration à ce sujet.